

THEMAA



Coopération Interprofessionnelle

Les B.A.BA de l'administration, la production et la diffusion

Table des matières :

NOTE D'INTENTION

Introduction

Cadre du dispositif

Calendrier prévisionnel

CHARTE

Les journées de rencontres publiques - Les B.A.BA

Organisation du temps de l'accompagnement personnalisé

Durée du dispositif

Un rendez-vous régulier

L'implication sur l'ensemble de l'année pour les tutoré·es et les structures employeuses

Des temps d'observation sur le terrain

Un temps de bilan



NOTE D'INTENTION

Introduction

Depuis 2014, THEMAA développe un dispositif de coopération interprofessionnelle afin de répondre à l'isolement, au manque d'outils et d'informations constaté·es chez les jeunes professionnel·les des métiers dits de l'accompagnement de la création artistique : administration, production et diffusion.

Ce dispositif proposé sur une année à des professionnel·les des métiers d'accompagnement de la création artistique en début de carrière permet de bénéficier d'un accompagnement individuel de la part d'un·e professionnel·le expérimenté·e dans l'un ou plusieurs de ces trois domaines. En parallèle de ce tutorat, des journées thématiques ouvertes au public (les B.A.BA) permettent d'approfondir et de se mettre en réflexion sur les fondamentaux de ces trois métiers : administration, production, diffusion.

Depuis la crise sanitaire, et aujourd'hui économique, l'ensemble du secteur connaît de nombreuses tensions qui ont un impact important sur l'attractivité et les conditions de travail des métiers de l'accompagnement. Ce dispositif de coopération interprofessionnelle et les journées de rencontres thématiques pour mieux travailler ensemble sont plus que nécessaire.

L'objectif est de donner des outils pratiques, ancrés dans notre époque, d'accompagner ces jeunes professionnel·les dans l'apprehension de l'écosystème spécifique et perpétuellement en mouvement qu'est celui du spectacle vivant tout en initiant des réflexions autour des métiers d'accompagnement : implication dans le projet artistique et rapport au territoire, condition de travail et relation avec les pair·es, prévention des risques psychosociaux, "métier passion"...

Tout au long de l'année, la tutrice et la·le tutoré·s se retrouvent régulièrement lors de rendez-vous ou sur les lieux de diffusion et festivals pour échanger ensemble sur le métier et son fonctionnement. Cette relation privilégiée permet à·aux tutoré·es un accompagnement sur un temps long.



Cadre du dispositif

Le public :

- Il s'adresse aux professionnel·les, en début de parcours professionnel dans les métiers d'accompagnement de la création artistique et/ou éprouvant le besoin de conforter sa pratique, au sein d'une ou plusieurs compagnie(s) assumant une ou plusieurs missions en administration, production et diffusion
- Les places sont limitées à 5 professionnel·les sélectionné·es sur leur motivation.

Le tutorat :

- Les tutrices et les tutoré·es s'engagent sur un accompagnement d'un an.
- Les échanges entre tuteur·rices et tutoré·es se déroulent en physique et/ou en virtuel pour permettre des rendez-vous réguliers : questionnements au quotidien, accompagnement d'un festival ou d'une diffusion importante, ... L'association d'un·e programmateur·rice sera proposée par le/la tuteur·rice.
- Les tutrices s'engagent dans ce dispositif à titre gracieux et bénévoles - seuls leurs déplacements sont pris en charge dans le cadre des journées BABA.

Participation des structures employeuses :

- Ce dispositif implique les directions artistiques des structures employeuses afin d'appréhender le plus finement les relations en jeux dans le secteur du spectacle vivant. Les tutoré·es devront être soutenus dans cette candidature par leur structure employeuse en termes d'investissement humain, temporel et financier.
- Les frais de déplacements, d'hébergement et de repas des tutoré·es seront à la charge des structures employeuses. En cas de difficultés, des mesures pourront être évoquées avec THEMAA lors de l'entretien de mise en place du tutorat.

Les B.A.BA :

- La participation aux journées de rencontres thématiques BABA sont obligatoires pour les tutorées.



Calendrier prévisionnel

Février 2026

Ouverture des inscriptions

Mars 2026

Sélection des tutorées.

Rencontre entre tutoré·e, structure employeuse, tutorante et Themaa.

Mise en place du tutorat personnalisé.

Signature d'un contrat tripartite.

Avril - Novembre 2026

Organisation des journées plénierées, à Paris et en région.

Début 2027

Réunion en présence d'un·e représentant·e de THEMAA, des tutrices et des tutoré·es pour dresser un bilan de l'année de tutorat.



CHARTE

En 2026, ce dispositif de coopération entre professionnel·les de la marionnette porté par THEMAA se déploie sur plusieurs temps :

- Deux à trois journées de rencontres publiques permettant d'aborder de grandes thématiques (les « B.A.BA »)
- Un accompagnement personnalisé de personnes intégrées au dispositif par un·e tuteur·rice bénévole.

Cette charte devra être lue et signée par les tutoré·es sélectionné·es ainsi que leur employeur. Elle pose le cadre et le déroulé du dispositif.

Les journées de rencontres publiques - Les B.A.BA

Les journées de rencontres publiques ont pour objet de traiter des questions communes aux métiers de l'accompagnement de la création artistique.

L'année 2026 est structurée autour du fil conducteur "**Mieux travailler ensemble - Des outils aux positionnements et aux postures**" : comment se positionner dans les rapports de forces qui régissent le métier (entre la direction artistique, les lieux de diffusion mais aussi les programmateur·ices) ? Comment prendre soin de soi et des autres tout en protégeant ses conditions de travail ? Comment poser ses exigences ? Comment envisage-t-on les liens à la période de l'ère numérique ?

Ces questionnements pourront servir de socle à l'accompagnement personnalisé.

Les tuteur·rices sont bénévoles : leurs déplacements et leurs repas lors des journées de plénière seront pris en charge par THEMAA. Les frais de déplacements, d'hébergement et de repas des tutoré·es seront à la charge des structures employeuses.



Organisation du temps de l'accompagnement personnalisé

Durée du dispositif

Ce dispositif a vocation à s'inscrire sur une année complète : il commence donc en avril 2026 pour se terminer en début d'année 2027.

Un rendez-vous régulier

Le tutorat est basé sur du **bénévolat** : les tuteur·rices ne sont pas rémunéré·es pour le tutorat. Il est important de définir en début d'année avec son·sa tuteur·rice une méthodologie de travail et d'accompagnement (moyen de communication, calendrier prévisionnel, objectifs et attentes) afin notamment de ne pas le·la mobiliser quotidiennement.

Par exemple, noter toutes les questions qui surgissent au cours d'une même quinzaine (ou mois), pour ensuite faire un point avec le·la tuteur·rice par mail, téléphone ou visio, ou pourquoi pas autour d'un verre si c'est possible géographiquement.

L'implication sur l'ensemble de l'année pour les tutoré·es et les structures employeuses

Une participation financière sera demandée en fonction du modèle économique de la structure employeuse en début du tutorat.

Les implications des tutoré·es (investissement dans le cadre du tutorat, présence aux plénières) ainsi que des structures employeuses (présence à la première plénière sur les liens inter-structurels, participation financière pour l'hébergement, les déplacements des tutoré·es) sont cruciales sur l'ensemble de l'année pour le bon déroulé du dispositif.

Le nombre de places est limité et toute place en cours d'année ne peut être redistribuée à d'autres tutoré·es/structures employeuses. Les tuteur·rice sont bénévoles et s'adaptent pour offrir un suivi personnalisé pour l'accompagnement tout au long de l'année.

Des temps d'observation sur le terrain

Au cours de l'année, les tuteur·rices tentent de convier les tutoré·es à des réunions de travail d'un projet, ou à des rendez-vous avec des partenaires institutionnels (Région, CG, DRAC...) ou avec des directions de lieux, à des temps d'exploitation d'un spectacle. Cette observation sur le terrain est un des éléments clés du dispositif car il permet aux tutoré·es d'appréhender de façon tangible certaines problématiques, de se confronter concrètement à une autre manière de faire.

THEMAA



Les déplacements « sur le terrain » seront pris en charge par la structure employeuse des tutoré·es.

Un temps de bilan

Il est essentiel de faire un point d'étape en début d'année 2027 afin de mettre à jour si nécessaire le cadre de l'accompagnement. Un temps de bilan sera également effectué afin de rendre compte des acquis et évolutions permis par le dispositif pour les bénéficiaires et de mettre en lumière les points positifs et négatifs relevés.

Le..... à

Signature tutoré·e

Signature tutrice